

HONORAIRES DE L'AGENCE (T.V.A incluse)

" VENTES "

REMUNERATION

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

MONTANT DE LA TRANSACTION	Locaux à usage d'habitation / Locaux à usage commercial / Terrains à bâtir .
<u>TOUT MONTANT</u>	5 % TTC
<u>EN CAS D'EXCLUSIVITE</u>	4 % TTC
<u>VENTE EN VEFA</u> (vente en état futur d'achèvement)	4% TTC du prix de vente TTC.

CHARGE DE LA REMUNERATION

Conformément aux usages locaux
Et sauf convention expresse différente
Entre les parties (*indiquée au mandat*) , la
Rémunération sera à la charge de la
Partie indiquée ci-contre.

Commission à la charge du
vendeur